

Cité Frugès : Franck Raynal regrette que « la Région ne nous accompagne plus »

Les élus étaient réunis en Conseil municipal, mardi 30 avril, pour se prononcer sur 22 points à l'ordre du jour. Parmi eux, le nouveau Contrat de ville de la métropole dans lequel s'inscrivent de nombreux projets à destination des quartiers prioritaires de Pessac, ainsi que la création d'un Fonds municipal d'aide à destination des propriétaires de la Cité Frugès, à l'heure où la Région se retire du dispositif précédent.

Contrat de ville : 100 000€ pour les quartiers prioritaires et une guinguette pour Saige en 2024

Le Contrat de ville de la métropole bordelaise 2024 - 2030 est désormais le nouveau cadre d'intervention autour duquel s'organisent les projets relevant de la politique de la Ville à destination des quartiers prioritaires : Saige, Arago - La Châtaigneraie et le Haut-Livrac pour Pessac. Ces initiatives sont réunies dans la Convention territoriale de Pessac qui définit une programmation annuelle. Pour 2024, le soutien de la Ville s'élève à 100 000 euros, soit une hausse de 8%, pour un total de 79 actions dont 19 nouvelles. Parmi celles-ci, on retiendra la création prochaine de la guinguette "La belle saison", à Saige, un projet porté et animé par le centre social et les habitants du quartier, soutenu à hauteur de 25 000 euros par la municipalité et s'inscrivant également dans le cadre du PRU, l'ambitieux Programme de Rénovation Urbaine de Saige. Petite restauration, terrasse/scène, terrain de pétanque et grandes tablées... ce lieu informel et convivial contribuera à l'attractivité et au vivre-ensemble, 2 des 5 axes d'effort de la programmation 2024. « *Nous conservons également une enveloppe souple de 24 000€ pour les projets au "fil de l'eau", et rester réactifs* », précise Naji Yahmdi, adjoint délégué à l'égalité des chances, l'emploi, l'économie sociale et solidaire et la politique de la Ville, qui présentait la Convention territoriale de Pessac.

Pessac continue de soutenir les propriétaires de la Cité Frugès, la Région se retire du dispositif

« *La Région Nouvelle-Aquitaine ne souhaite pas poursuivre son engagement dans le dispositif du Fonds d'intervention mutualisé [...] la Ville de Pessac souhaite, pour sa part, maintenir son soutien financier aux propriétaires* », résumait sobrement Isabelle Dulaurens, adjointe déléguée à la culture, en conclusion de la délibération consacrée à la création

d'un Fonds municipal d'aide à la conservation des Quartiers Modernes Frugès (QMF). Concrètement, il s'agit d'atténuer, pour les propriétaires des maisons du quartier conçu par Le Corbusier et inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco, le retrait de la Région Nouvelle Aquitaine du dispositif en vigueur depuis 2018. Celui-ci prévoyait notamment que la Ville et la Région subventionnent à parts égales les travaux de conservation/restauration envisagés par les propriétaires pour un total de 40% du montant éligible. Une décision de la Région lourde de conséquences puisque, désormais, un résident qui souhaite engager un chantier à hauteur de 80 000€ (plafond actuel), se voit potentiellement privé de 16 000€ d'aides.

Restauration scolaire : Pessac supporte l'essentiel de la hausse du coût des repas

Entre 2022 et 2024, le coût pour la Ville d'un repas préparé par la restauration scolaire a augmenté de 0,75€ environ. Face au contexte général et à une tendance durable, Pessac a donc décidé d'ajuster ses tarifs 2024. L'augmentation sera cependant contenue pour les familles puisqu'elle ne sera que de 0,02€ à 0,17€ par repas, en fonction des revenus du foyer. Dans le détail, Emmanuel Magès, adjoint au maire délégué à la petite enfance, aux écoles et à la famille, précise que seule l'augmentation du coût des aliments a été répercutée dans la facture finale, tandis que la Ville supporte la hausse liée aux salaires et à l'inflation qui touche l'énergie. Un effort consenti par Pessac qui permet de conserver une alimentation de qualité (nombreux labels) pour un prix raisonnable.

Pour aller plus loin / obtenir des informations complémentaires

Florian **CORRAL**
Attaché de presse

Direction de la communication
06 65 82 19 62